



Arrêté N° MA-ARR-2024-029

18 septembre 2024

OBJET : Avancement d'échelon LUC DAUCHY 10 vers 11

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

**Avancement d'échelon
de Monsieur DAUCHY Luc
(404) St Félix de Reilhac Mortemart**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;
Vu le décret n° 88-548 du 6 mai 1988 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux agents de maîtrise territoriaux ;
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;
Considérant que Monsieur DAUCHY Luc remplit les conditions d'ancienneté pour bénéficier d'un avancement d'échelon

ARRETE

Décision applicable à compter du : **14/10/2024**

Nom patro. : DAUCHY Nom marit. : Prénom : Luc Date nais. : 09/10/1971	Adr. : La Boussonnie 24380 LACROPTE
--	--

ANCIENNE SITUATION	NOUVELLE SITUATION
Qualité : Titulaire	Qualité : Titulaire
Cadre d'emploi : Agents de maitrise territoriaux	Cadre d'emploi : Agents de maitrise territoriaux
Catégorie : Catégorie C	Catégorie : Catégorie C
Grade : Agent de Maitrise	Grade : Agent de Maitrise
Effet reliquat : 01/01/2021	Effet reliquat : 01/01/2021
Fonction/Métier: Fonctions polyvalentes Agente / Agent des interventions techniques polyvalent-e en milieu rural	Fonction/Métier: Fonctions polyvalentes Agente / Agent des interventions techniques polyvalent-e en milieu rural
Echelle : Agent de maîtrise	Echelle : Agent de maîtrise
Echelon : Echelon n° 10	Echelon : Echelon n° 11
Effet reliquat : 14/10/2021	Effet reliquat : 14/10/2024
Indice B/M : 479 / 421 NBI : 10.	Indice B/M : 499 / 435 NBI : 10
Maintien traitement antérieur :	Maintien traitement antérieur :
Durée travail : 35h 00min	Durée travail : 35h 00min
Temps partiel : /	Temps partiel : /

Ampliation du présent arrêté sera respectivement adressée à :

- Monsieur le Président du Centre Départemental de Gestion
- Monsieur le comptable public
- L'agent territorial concerné.

Fait à : SAINT-FELIX-DE-REILLAC-ET-MORT

En date du : 09 / 09 / 2024

Dauchy

le Maire (NOM / Prénom)

Mr Autefort Jean François



- Certifie sous ma responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.
- Notifié à l'agent le 09 / 09 / 2024.

(Date et signature)